

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-072 du 11 juin 2015

L'an deux mil quinze, le onze juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 03 juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – C. DUMORTIER – V. HERMANT – M. GORGUET - F. LETRUCQ – M.-J. CHOQUET - F. DEHON -
MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – B. CAILLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – D. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. VASSEUR - J. DESCAMPS – D. BEDU – D. BASSEUX – D. DELEPLACE – M. LALISSE – Ch. DAMBRINE -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, qui a été suppléé par M. J. LARDIER,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,

OBJET : Musée Jean et Denise Letaille – Renouvellement de la convention avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (A.R.D.T.) du Pas-de-Calais.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique que l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (A.R.D.T.) du Pas-de-Calais a mis en place, depuis quelques années, une carte professionnelle « Passeport-Tourisme ».

Cette carte permet aux professionnels et élus des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative du Pas-de-Calais de découvrir gratuitement les différents musées du département, composante de l'offre touristique du département pour en faire une meilleure promotion.

Monsieur le Président propose d'ouvrir cette gratuité au musée Jean et Denis LETAILLE pour les professionnels et élus des offices de tourisme En contrepartie de l'acceptation de cette convention, l'A.R.D.T. assure la promotion du musée en communiquant les coordonnées de l'équipement sur le site de l'agence (<http://www.pas-de-calais-tourisme.com/pros-du-tourisme>).

Monsieur le Président donne lecture de la convention de partenariat proposée par l'A.R.D.T. au titre de l'année 2015-2016.

Considérant l'intérêt que revêt le partenariat avec l'A.R.D.T. pour permettre de promouvoir davantage le musée Jean et Denise Letaille - Bullecourt 1917 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la convention de partenariat proposée par l'A.R.D.T. dans le cadre de l'action « Passeport-Tourisme » pour l'année 2015-2016 pour le Musée Jean et Denise Letaille – Bullecourt 1917,
- de valider le principe de la reconduction tacite de cette convention chaque année,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'A.R.D.T. et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 11 Juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015

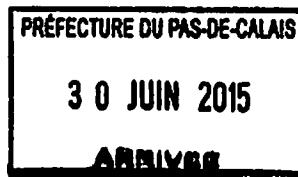
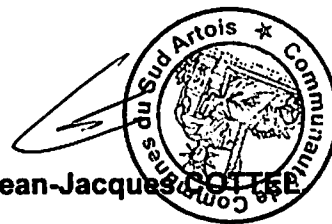
Le Président,

Jean-Jacques COTTE



Le Président,

Jean-Jacques COTTE



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

30 JUN 2015

ARRIVÉE